

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. ABEBERRY, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. LIÉNARD, CAZAUX, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. BOROTRA, MONDORGE, GRENADE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ROUX, LAFITE, Mme GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, LANNEVERRE, MM. DOMEGE, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. BOROTRA à M. POUEYTS ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; M. GRENADE à M. DOMÈGE ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CAZAUX ; M. BRISSON à M. Michel VEUNAC ; M. ROUX à M. LIÉNART ; M. LAFITE à Mme PRADIER ; Mme GENTILI à Mme DURRUTY.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LABAYLE.

O/J N° 27 - URBANISME - ANGLLET.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION A L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX A ANGLLET « ILGORA » AU BENEFICE DE LA S.A. COLIGNY.

Monsieur VOISIN présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans l'exercice de sa compétence « équilibre social de l'habitat », la Communauté d'Agglomération est invitée à attribuer une subvention à l'opération de construction de 34 logements locatifs sociaux « Ilgora » située rue du Bois Belin à Anglet, conduite par la S.A. d'H.L.M. COLIGNY, Groupe S.N.I.

Ce projet de 34 logements dont 32 financés en Prêt Locatif à Usage Social et 2 en Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont répartis de la manière suivante :

- 32 PLUS : 9 T2 + 21 T3 + 2 T4
- 2 PLAI : 1 T2 + 1 T3

...

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

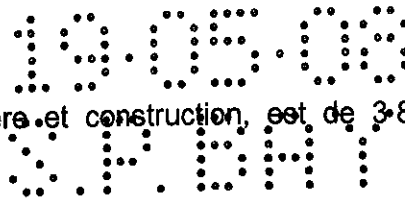
Transmis à la Sous-Préfecture
de Bayonne le 19 MAI 2008

Affiché le 19 MAI 2008



P/Le Président,
Le Vice-Président Délégué,


Christian MILLET-BARBÉ



Cette opération, dont le coût total, charge foncière et construction, est de 3 825 941 €, est financée par :

- deux Prêts Locatifs à Usage Social (P.L.U.S.), deux Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (P.L.A.I.), (63 % du coût total de l'opération) ;
- l'apport de contributions, à hauteur de 26 % du coût total de l'opération, des partenaires financiers que sont l'Etat, la Communauté d'Agglomération, le Conseil Général, les organismes réservataires de la Défense ;
- l'apport de fonds propres de l'organisme (11 % du coût total de l'opération).

La Communauté d'Agglomération est sollicitée pour une subvention sur la construction de 5 %, soit 163 192 Euros et de 32 % du surcoût foncier, soit 80 000 Euros. Le montant total de la subvention demandée est de 243 192 Euros (7 152,71 Euros par logement).

VU l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 1999 relative aux statuts de la Communauté d'Agglomération,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 08 décembre 2000 relative à l'équilibre social de l'habitat,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2002 relative au versement des subventions aux bailleurs sociaux,

VU la demande de subvention formulée le 13 novembre 2007, par la S.A. d'H.L.M. COLIGNY, pour l'opération précitée ;

VU le plan de financement de l'opération ci-annexé,

Le Conseil Communautaire est invité à :

- approuver l'octroi d'une subvention de 243 192 € au bénéfice de la S.A. d'H.L.M. COLIGNY pour l'opération de construction de 34 logements locatifs sociaux « Ilgora » située à Anglet telle que présentée.
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer, le cas échéant, un dossier de demande de subvention au Fonds d'Aménagement Urbain.

Les crédits sont ouverts au budget de la Communauté d'Agglomération au chapitre 204, article 20417.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ